



**DELIBERATION N° 26/019 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET LA  
COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE**

**CHÌ PLIGLIA ATTA DI U RAPORTU D'INFURMAZIONE NANTU À U SVILUPPU È  
A CUMMERCIALIZAZIONE DI A RETA À ASSAI ALTA VELOCITÀ PÈ A  
CORSICA**

**SEANCE DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Frédérique DENSARI  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Véronique ARRIGHI  
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Antonia LUCIANI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anna Maria COLOMBANI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. François SORBA à M. Antoine-Joseph PERALDI  
Mme Elisa TRAMONI à Mme Françoise CAMPANA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina

BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Santa DUVAL, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signée entre la Collectivité de Corse et SFR Collectivités le 16 octobre 2018 et notifiée le 16 octobre 2018,
- VU** la délibération n° 19/189 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 20/219 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse – Smart Isula,
- VU** la délibération n° 22/204 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

**VU** la délibération n° 24/105 CP de la Commission Permanente du 24 juillet 2024 approuvant l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du point d'étape sur le déploiement et la commercialisation du réseau Très Haut Débit pour la Corse, joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 avril 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORTU D'INFURMAZIONE NANTU À U SVILUPPU È A  
CUMMERCIALIZAZIONE DI A RETA À ASSAI ALTA  
VELOCITÀ PÈ A CORSICA**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET  
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT  
DÉBIT POUR LA CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Contexte et objet du rapport

Dès 2016, la Collectivité de Corse a inscrit le déploiement du haut débit et du très haut débit parmi ses priorités stratégiques. Au-delà de la seule amélioration de la connectivité, ce projet participe pleinement à la modernisation de la Corse, en dotant l'île d'infrastructures numériques performantes, durables et adaptées aux besoins des habitants, des entreprises et des services publics. Il répond également aux besoins croissants du numérique, liés aux usages quotidiens dans un monde toujours davantage connecté, et contribue à mettre la Corse à la hauteur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette ambition répond à quatre enjeux majeurs :

1. Réduire la fracture numérique affectant les territoires insulaires, en garantissant un accès équitable aux infrastructures ;
2. Éviter une disparité territoriale, en étendant le très haut débit au-delà des agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, pour couvrir l'ensemble de l'île ;
3. Accélérer la couverture des zones rurales, où les retards en matière de connectivité pénalisent les habitants et les activités économiques ;
4. Moderniser les infrastructures en remplaçant définitivement le réseau cuivre obsolète par un réseau en fibre optique, plus performant et pérenne.

Pour concrétiser cette ambition, une convention de Délégation de Service Public a été signée le 16 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et XpFibre (alors SFR FTTH), confiant à son délégataire, Corsica Fibra, la mission de déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire insulaire, hors des deux agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et de la commune de Biguglia.

Depuis lors, l'Assemblée de Corse est régulièrement informée de l'avancement des travaux et de la commercialisation du réseau.

Le présent rapport constitue le septième point d'étape de ce chantier structurant, arrêté au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Il s'inscrit dans la continuité des précédents bilans, présentés aux dates suivantes et adoptés par délibération :

- 1<sup>er</sup> octobre 2021 (délibération n° 21/179 AC du 28/10/2021) ;
- 5 mai 2022 (délibération n° 22/122 AC du 29/07/2022) ;
- 1<sup>er</sup> mars 2023 (délibération n° 23/066 AC du 26/05/2023) ;
- 15 octobre 2023 (délibération n° 23/146 AC du 30/11/2023) ;
- 31 mars 2024 (délibération n° 24/096 AC du 25/07/2024) ;
- 31 décembre 2024 (délibération n° 25/060 AC du 24/04/2025).

## **Bilan du déploiement au 1er avril 2026 : un chantier en voie d'achèvement**

### ***Engagement financier de la Collectivité de Corse***

Le projet représente un investissement initial de 275 M€, dont 52 M€ de subventions publiques.

Ces aides sont cofinancées à hauteur de 67 % par l'État et de 33 % par la Collectivité de Corse (soit 17,2 M€).

À ce jour, 82 % de cette enveloppe (42,7 M€) ont été versés au délégataire.

### ***Réalisations techniques : des objectifs dépassés***

Les engagements initiaux prévoyaient la mise en place de :

- 72 nœuds de raccordement optique (NRO) ;
- 416 points de mutualisation (PM) ;
- 170 069 prises très haut débit ;
- Plus de 7 000 kilomètres de fibre optique.

Au 1er avril 2026, les résultats dépassent les prévisions contractuelles :

- 72 NRO et 599 PM ont été installés (soit 183 PM supplémentaires) ;
- 192 342 prises FttH sont désormais éligibles aux offres fibre (22 000 prises supplémentaires par rapport au contrat initial), portant la cible actualisée à 194 900 prises pour tenir compte des nouvelles constructions ;
- 99 % du réseau est achevé ; le 1 % restants (environ 2 000 prises) font l'objet d'un plan de finalisation ciblé, compte tenu de leur complexité, souvent liée à des contraintes externes.

Afin de s'assurer de la qualité des ouvrages réalisés, la Collectivité de Corse a mis en place une procédure de suivi, d'audits et de contrôles des infrastructures.

Ces vérifications, systématiques et rigoureuses, ont permis :

- À la Collectivité de Corse, de s'assurer de la qualité des ouvrages livrés ;
- Au délégataire, d'optimiser ses méthodes de déploiement et de corriger les éventuelles non-conformités.

Cette démarche, déterminante pour la fiabilité du réseau, couvre l'intégralité des prises construites et renforce la transparence du processus.

Avec 192 342 prises commercialisables sur une cible actualisée d'environ 194 900, soit près de 99 % du périmètre de la DSP, la Corse atteint un niveau de déploiement particulièrement élevé. À titre indicatif, ce niveau apparaît supérieur à la moyenne européenne de couverture FTTP, établie à 69,2 % en 2024. Il apparaît également supérieur à celui observé dans plusieurs grands territoires insulaires méditerranéens, notamment la Sicile, dont la couverture FTTH atteignait 86 % des familles au troisième trimestre 2025, et la Sardaigne, qui s'établissait à 75 %. Ces éléments confirment la réussite d'un chantier structurant, qui place désormais la Corse à un niveau particulièrement avancé en matière d'infrastructures numériques.

### ***Actions complémentaires : formation et promotion des usages numériques***

Le déploiement s'est accompagné d'une politique active d'insertion professionnelle et de promotion des usages numériques en Corse.

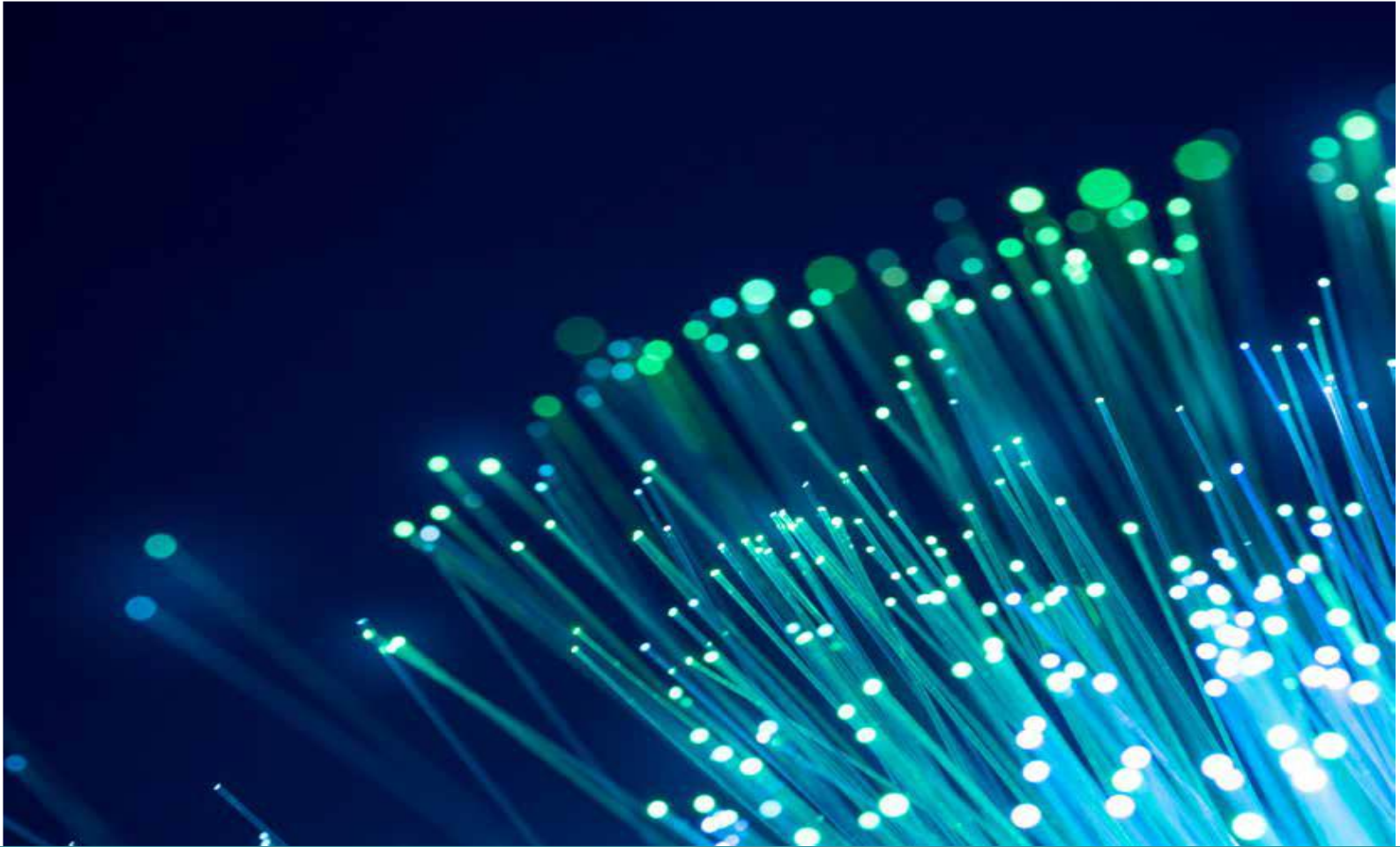
### **Conclusion : un projet abouti dans des conditions maîtrisées**

Ce septième rapport atteste des progrès significatifs réalisés.

Malgré les défis rencontrés, le chantier touche à sa fin dans le respect des engagements initiaux, avec des résultats concrets au bénéfice de l'ensemble des territoires de l'île, y compris les plus isolés.

Ce chantier peut être regardé comme une réussite majeure pour la Corse. Désormais en voie d'achèvement, il constitue une avancée structurante pour la Corse. Il dote l'île d'une infrastructure pérenne, de nature à accompagner durablement les besoins des territoires et l'évolution des usages numériques.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de prendre acte du présent rapport ainsi que du rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du très haut débit, joint en annexe.



Avril 2026

---

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE  
DÉPLOIEMENT ET LA  
COMMERCIALISATION DU RÉSEAU  
À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE**

# SUNTA/TABLE DES MATIÈRES

<b>SUNTA/TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>4</b>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE DÉPLOIEMENT (AVENANT 3) EXPRIMÉS EN CUMULÉ .....	5
FINANCEMENT PUBLIC DE L'OPÉRATION .....	5
LA SOCIÉTÉ CORSICA FIBRA .....	5
<b>POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT AU 1er AVRIL 2026</b> .....	<b>7</b>
CHIFFRES CLES DU DEPLOIEMENT .....	7
NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNE .....	8
GÉNIE CIVIL – ENFOUISSEMENTS .....	8
FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE NRO EN 2026 .....	8
FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE POINTS DE MUTUALISATION (PM) .....	9
POINT SUR LA NÉGOCIATION AVEC LES BAILLEURS POUR LES « CONVENTIONS IMMEUBLE » .....	9
<b>POINT D'ÉTAPE SUR LA CONSTRUCTION DES PRISES</b> .....	<b>10</b>
NOMBRE DE PRISES COMMERCIALISABLES PAR COMMUNE .....	11
BILAN DE LA SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS PAR LES USAGERS FINAUX .....	11
TAUX DE PÉNÉTRATION DE MARCHÉ .....	11
ADRESSAGE .....	12
ÉLAGAGE .....	13
<b>AUDITS ET CONTROLES DU RESEAU</b> .....	<b>14</b>
<b>POINT FINANCIER</b> .....	<b>15</b>
VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE .....	15
PART DES CONTREPARTIES DE L'ETAT AU TITRE DU FSN ET DU PEI .....	15
PART DES REDEVANCES POUR FRAIS DE CONTRÔLE PERÇUE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE.....	16
<b>POINT D'ÉTAPE FORMATION, INSERTION ET EMPLOI</b> .....	<b>17</b>
<b>POINT D'ÉTAPE SUR LE NUMÉRIQUE INCLUSIF ET LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES</b> .....	<b>18</b>
DIGITAL FACTORY IN PAESI .....	18
FEUILLE DE ROUTE - NUMERIQUE RESPONSABLE POUR LA CORSE .....	19
NUMERICU IN GALEA .....	20
<b>CONCERTATION CDC – CORSICA FIBRA</b> .....	<b>21</b>
<b>GLOSSAIRE /OU FAQ</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>23</b>

# PREAMBULE

Dès 2016, le Président du Conseil exécutif de Corse donnait une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de 4 ambitions :

- ✓ **Répondre aux besoins des territoires insulaires** en situation de fracture numérique avérée,
- ✓ **Éviter de construire une Corse à deux vitesses**, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et le Haut Débit ailleurs,
- ✓ **Comblent au plus vite la fracture territoriale** de plus en plus douloureuse pour les territoires situés en zones rurales,
- ✓ **Remplacer définitivement le réseau cuivre** existant et vétuste par de la fibre optique.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 1<sup>er</sup> avril 2026 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse. Il met à jour celui présenté à l'Assemblée de Corse lors de sa session du 24 avril 2025 (Délibération 25/060 AC).

# PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Le 16 octobre 2018 (date de signature de la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse) constitue la date de référence de l'exécution du contrat.

Le contrat de concession a été souscrit entre SFR Collectivités et la Collectivité de Corse pour une durée de 30 ans.

52 M€ de fonds publics ont été investis pour valoriser près de 275 M€ de travaux d'établissement. 327 M€ sont investis au total sur la durée du contrat.

La convention initiale prévoit le déploiement de 170 069 prises Très Haut Débit, et de 7 000 kilomètres d'infrastructure en fibre optique sur une période de 5 années. Le réseau couvrira 344 communes, à savoir toutes les communes de Corse à l'exception de la CAB, de la CAPA et de Biguglia (qui constituent la zone d'initiative privée, dite Zone AMII\*).

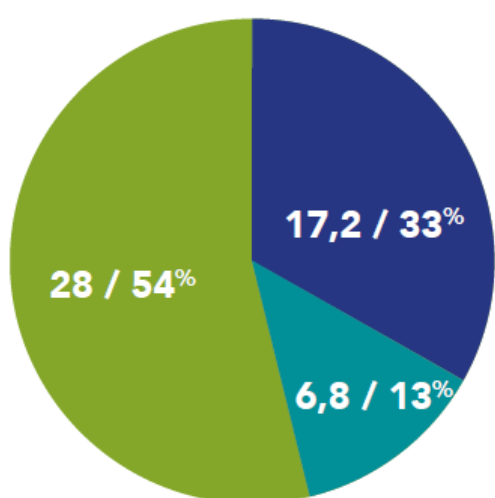
\* Zone AMII : Zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, relevant de l'initiative privée. En Corse, Orange est l'opérateur d'infrastructures sur les 2 zones AMII. La première concerne la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et Biguglia, l'autre concerne la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

## ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE DÉPLOIEMENT (AVENANT 3) EXPRIMÉS EN CUMULÉ

La convention initiale prévoit la pose de 72 NRO, 416 PM et 170 069 prises optiques raccordant l'ensemble des locaux de Corse.

A la suite de l'avenant 3, les engagements ont été ajustés à 72 NRO, 599 PM et 192 361 prises optiques.

## FINANCEMENT PUBLIC DE L'OPÉRATION



**Financement publics (en M€)**

● CdC ● PEI ● FSN

Le financement public de l'opération prévoit **52 M€ de subvention publique** alloués au délégataire et versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Ils se répartissent de la façon suivante :

- **34,64 M€ provenant de l'Etat** dont 28 M€ sont alloués au titre du Fonds pour la Société Numérique et 6,84 M€ au titre du PEI. Soit un cofinancement de l'Etat de 67%.
- Un financement de la **Collectivité de Corse de 17,2 M€**.

## LA SOCIÉTÉ CORSICA FIBRA

À la suite de l'avenant 1, SFR FTTH s'est substituée à SFR Collectivités en tant que maison mère de Corsica Fibra.

La dernière réorganisation du groupe a changé la dénomination sociale de SFR FTTH par XpFibre. Il ne s'agit que d'un changement de dénomination commerciale de la maison mère, n'ayant aucun impact juridique ni financier sur la DSP FTTH et ne nécessitant pas de figurer dans un avenant.

Conformément à l'Article 4 de la convention, une filiale dédiée a été créée. Elle se nomme Corsica Fibra. Cette filiale est détenue à 100% par XpFibre. La société

a été créée le 20 novembre 2018 et sa forme juridique est une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU).

Conformément à l'Article 8 de la convention, son capital social a été porté à 15 M€.

La mise en place opérationnelle de la société s'est faite au cours du premier trimestre 2019 avec 3 employés ; soit 4 mois après la signature du contrat.

Ses locaux se situent à Bastia (Immeuble La Nina, Rue Jean Pierre Gaffory).

Au 31 décembre 2024, Corsica Fibra compte 5 collaborateurs dédiés travaillant en Corse. Plusieurs dizaines de collaborateurs sont mobilisées au sein de XpFibre et du groupe ALTICE en support au déploiement et pour assurer les fonctions transverses.

# POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT

## AU 1er AVRIL 2026

192 342 prises sont **commercialisables** (rendues éligibles à une offre fibre).

72 NRO ont été posés sur 72 NRO prévus à la convention.

599 PM ont été posés sur 599 PM prévus.



### CHIFFRES CLES DU DEPLOIEMENT

- 22 000 prises ainsi que 183 armoires de rue (PM) supplémentaires (416 dans la convention initiale) ont été construites par rapport au contrat initial;
- Une nouvelle cible à environ 194 900 prises a ainsi été établie du fait de la **densification** (logements neufs essentiellement). Il y avait 170 069 prises prévues dans le contrat initial, puis 192 361 dans l'avenant 3).
- 99% du réseau est construit, et le 1% des prises restant à livrer dans le cadre de la complétude sont complexes à créer ou font l'objet de blocages techniques qui doivent être résolus au cas par cas. Certains **blocages sont liés à des tiers** autres que le délégataire Corsica Fibra et sont plus difficiles à résoudre.

## NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNE

Un tableau relatif au calendrier de déploiement par commune est disponible en annexe du présent rapport.

Le tableau présente notamment le nombre de prises construites par commune. Au total, **193 370 prises ont été construites au 1<sup>er</sup> avril 2026.**

## GÉNIE CIVIL – ENFOUISSEMENTS

A ce jour, plus de 4 300 kms de câbles à fibre optique ont été posés dont 2 600 kms en souterrain. **Plus de 600 kms de réseaux souterrains ont été créés pour accueillir ces câbles (Génie civil).** Corsica Fibra n'a implanté que 20 poteaux (Plaine U Borgu) sur tout le territoire. À titre de comparaison, Orange possède 145 000 poteaux en Corse.

## FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE NRO EN 2026

100% des 72 NRO prévus au total ont été construits conformément aux objectifs fixés.



## FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE POINTS DE MUTUALISATION (PM)

Dans la convention initiale, 416 PM (Armoires de rue) étaient prévus d'être posés. **Afin d'optimiser la qualité du réseau**, l'objectif de nombre de PM déployés est passé à 599 PM, soit **44% de plus**, tel que validé dans l'avenant 3.

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, 100% des PM sont posés.



Exemple de PM

## POINT SUR LA NÉGOCIATION AVEC LES BAILLEURS POUR LES « CONVENTIONS IMMEUBLE »

Les conventions immeubles sont essentielles afin de permettre au réseau Très Haut Débit d'atteindre chaque logement. Elles nécessitent un travail d'information et de concertation avec les bailleurs (syndics, propriétaires publics ou privés, offices HLM, etc.). Sans elles, le réseau ne peut être déployé.

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, 3 435 conventions ont été signées pour 64 657 logements.

# POINT D'ÉTAPE SUR LA CONSTRUCTION DES PRISES

Avril 2026

## Prises construites par commune

☆ NRO posés

Complétude (%)

0 - 25

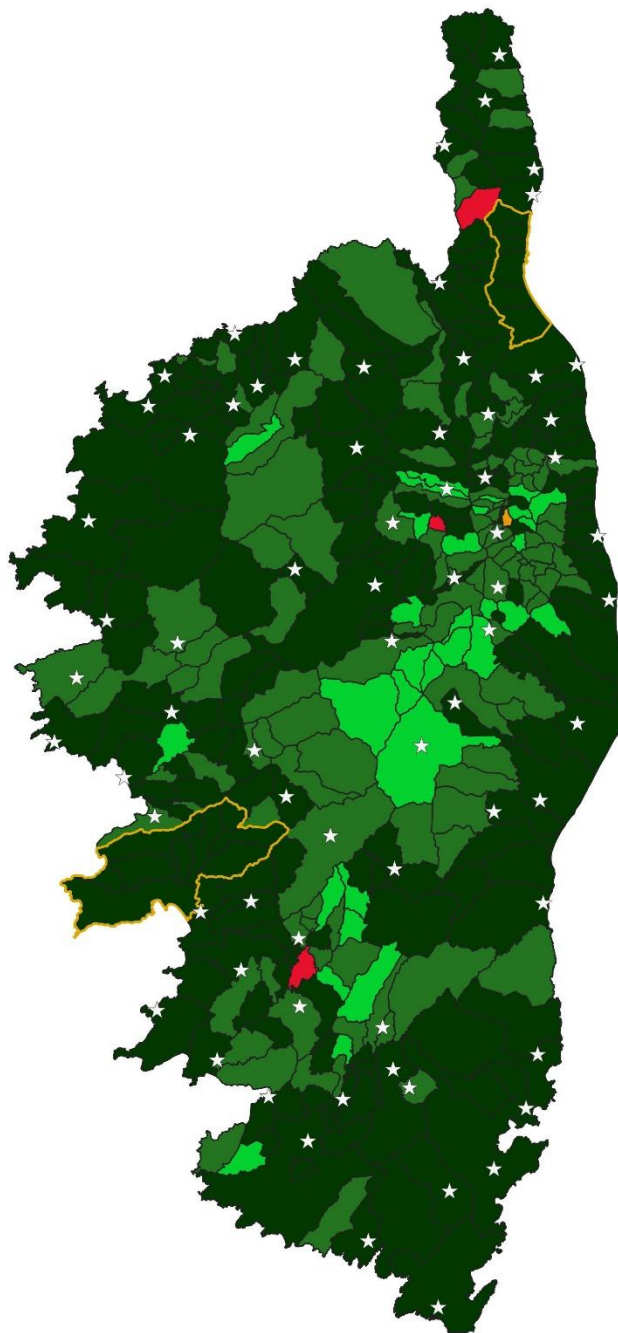
26 - 50

51 - 75

76 - 95

96 - 100

ZONE AMII



## NOMBRE DE PRISES COMMERCIALISABLES PAR COMMUNE

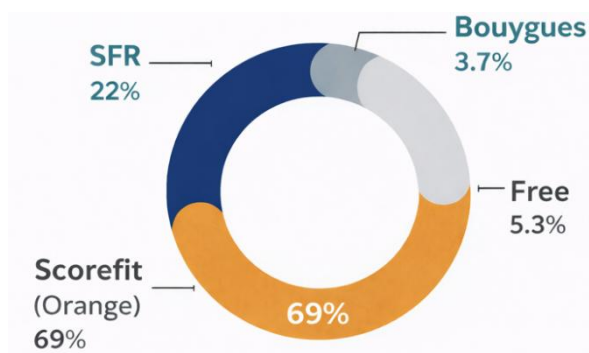
Pour rappel : une prise « commercialisable » marque la possibilité pour un opérateur commercial type Orange, SFR, Bouygues, ou Free, de vendre sa box au foyer raccordé. Une fois construite et validée comme « déployée », une prise est déclarée « commercialisable » au bout d'un délai de 3 mois. Cette règle (« J3M ») est fixée par le régulateur des télécommunications (ARCEP) pour maintenir une équité concurrentielle entre les opérateurs commerciaux.

Un tableau relatif au calendrier de déploiement par commune est disponible en annexe du présent rapport. Le tableau présente notamment le nombre de prises construites et commercialisables par commune.

## BILAN DE LA SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS PAR LES USAGERS FINAUX

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, plus de 192 342 prises sont commercialisables.

83 500 prises ont fait l'objet de la souscription à un abonnement par des clients finaux auprès d'un opérateur commercial. On note une progression de plusieurs centaines de nouveaux abonnements chaque mois.



Les 4 opérateurs commerciaux grand public (Bouygues, Free, Orange et SFR) commercialisent leurs offres sur le réseau Corsica Fibra.

L'opérateur commercial (OC) ORANGE reste le plus actif via sa filiale Scorefit (69% des ventes d'abonnements), même s'il perd des parts de marché avec la montée en puissance de Free et Bouygues.

L'opérateur commercial SFR suit (22%), ainsi que Free (5,3%) et Bouygues (3,7%) arrivés sur le réseau Corsica Fibra en début 2023.

## TAUX DE PÉNÉTRATION DE MARCHÉ

Le taux de pénétration de marché est le rapport entre le nombre de prises commercialisables et le nombre d'abonnements effectivement souscrits.

Sur le réseau couvert par la DSP, le **taux de pénétration de marché « brut » est de 43,4 %.**

Cependant, les données INSEE en Corse **permettent d'estimer à plus de 40% les logements identifiés comme résidences secondaires**. Or, celles-ci ont un faible taux de souscription auprès des opérateurs commerciaux qui ne proposent que des contrats à longue durée (peu attractif pour des occupants ne résidant pas à plein temps).

En faisant abstraction des résidences secondaires **le taux de pénétration de marché « net » passe de 43,4% à 72,4% (nous ramenant ainsi à la moyenne française)**.

## ADRESSAGE

Dans le cadre de sa mission d'appui aux communes, la Collectivité de Corse a engagé un travail structurant sur l'adressage, essentiel pour la valorisation du territoire en général, pour la sécurité, les services de secours, la distribution du courrier ou encore le développement du numérique.

Grâce à un soutien financier de la Collectivité de Corse, de nombreuses communes ont ainsi pu moderniser et fiabiliser leur système d'adressage.

**En Corse en 2020, plus de 90% des communes ne disposaient toujours pas d'un plan d'adressage, ou disposaient d'un plan d'adressage partiel.**

Début 2021, la Collectivité de Corse lançait un Appel à Projets (AAP) relatif à l'adressage et financé par le Fonds montagne<sup>1</sup>, permettant de soutenir les communes non seulement pour la réalisation de leur plan d'adressage, mais aussi pour la mise en place de la signalétique. Cet AAP a créé un effet levier permettant un développement accéléré de l'adressage et la maîtrise de leurs données par les communes.

**Le Fonds montagne a ainsi soutenu les projets d'adressage des communes pour un montant de 3 325 898,04 €.**

**Au 1<sup>er</sup> avril 2026, 330 communes ont lancé un processus d'adressage, dont environ 230 l'ont publié sur la BAN (Base d'Adresse Nationale).**



<sup>1</sup> APPEL A PROJET Délibération n°21/073CP de l'Assemblée de Corse du 28/04/2021

## ÉLAGAGE

Dans le cadre du très haut débit, l'élagage permet de faciliter le déploiement du réseau en fibre optique par les opérateurs de communications électroniques. Ce réseau, par ailleurs amené à terme à être un bien de retour de la Collectivité de Corse, est désormais l'infrastructure de référence dans un contexte de fermeture progressive du réseau cuivre.

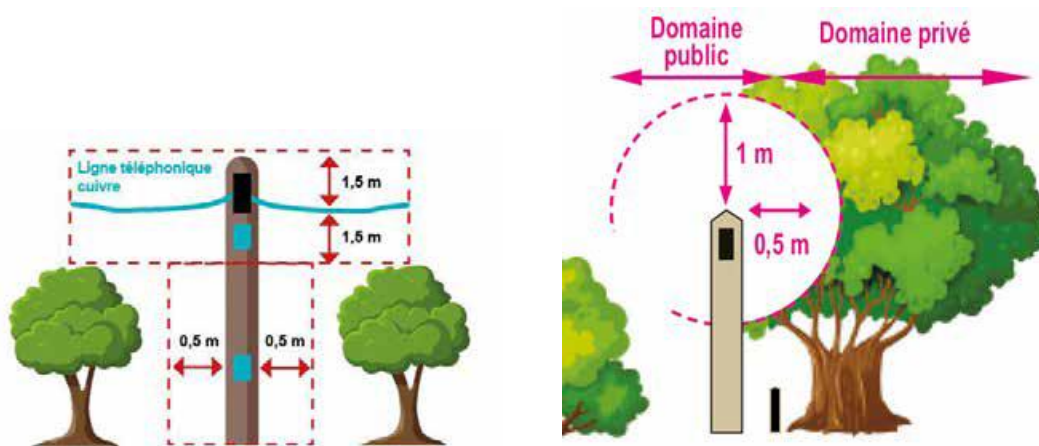
Pourtant, depuis le début des travaux de construction du réseau à très haut débit de la Corse, les carences en termes d'élagage compromettent ou retardent le déploiement et fragilisent le réseau.

Si le chantier du très haut débit est proche d'être terminé, force est de constater que sur de nombreux segments aériens, la végétation abondante fragilise les réseaux déployés et peut provoquer leur altération prématurée.

D'un point de vue juridique, dans la plupart des cas, le respect de la distance de chaque plantation du domaine public ou privé avec les lignes de communication aériennes n'est pas respecté.

Il est ainsi nécessaire que se mobilise l'ensemble des parties prenantes (propriétaires privés, propriétaires publics, mairies, communautés de communes, opérateurs d'infrastructures, Collectivité de Corse) afin d'apporter une solution collective aux opérations d'élagage.

La Collectivité de Corse envisage plusieurs scénarii à l'échelle territoriale afin de prendre en charge ce sujet.



# AUDITS ET CONTROLES DU RESEAU

Un marché à bons de commande est en cours d'exécution pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre des projets d'infrastructures de télécommunications numériques, avec un lot dédié aux « prestations d'audit et de contrôle ».

Ces prestations, pour l'ensemble des prises à construire, comprennent notamment l'accompagnement aux contrôles documentaires, aux contrôles des infrastructures livrées, et à la réception des travaux. Il s'agit d'une démarche industrielle ciblant l'ensemble des prises prévues au contrat.

Ces contrôles permettent aussi bien à la Collectivité de Corse de contrôler la qualité du réseau livré, en relevant entre autres les éventuelles réfections à réaliser, qu'au délégataire Corsica Fibra de proposer et mettre en œuvre un plan de reprise adéquat.

En effet, au 1<sup>er</sup> avril 2026 :

- **plus de 550 zones** (ZAPM - Zone Arrière de Point de Mutualisation) ont d'ores et déjà été **audités sur tout le territoire**;
- **Plus de 35 000 fiches actions ont été produites** sur les **130 000 prises auditées**.

Une démarche de concertation avec le délégataire a permis :

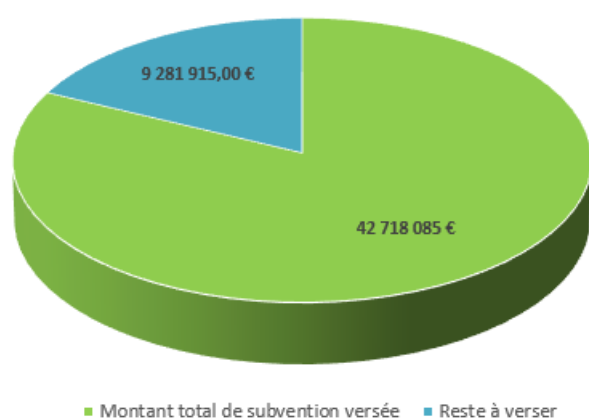
- de corriger les défauts et de produire les P.V. de recette ;
- la levée de réserves par le délégataire de manière proactive sur des zones non encore contrôlées ;
- la prise en considération des bonnes pratiques pour assurer que les nouvelles zones à construire soient livrées avec le minimum de réserves.

Ces éléments permettent également la sécurisation du processus de réception du réseau par la Collectivité de Corse.

# POINT FINANCIER

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, 82% de la subvention a été versée par la Collectivité de Corse au délégataire Corsica Fibra, soit **42 718 085 €** pour un montant de **52 000 000 €** de subvention totale.



Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réception par la Collectivité de Corse des livrables attestant la construction du réseau.

## PART DES CONTREPARTIES DE L'ÉTAT AU TITRE DU FSN ET DU PEI

Sur un cofinancement FSN de 28 000 000 €, la Collectivité de Corse a d'ores et déjà perçu 25 200 000 € (soit 90% du montant).

Le versement du solde FSN d'un montant de 2 800 000 € (10%) est prévu à la fin de l'année 2027.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a perçu un total de versement du PEI pour un montant de **3 347 155 €** sur 6 825 000 € alloués.

## PART DES REDEVANCES POUR FRAIS DE CONTRÔLE PERÇUE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Au titre de l'article 28.3 de la Convention portant sur les redevances de contrôle, la Collectivité de Corse perçoit annuellement une somme de 75 000 € de Corsica Fibra (indexée au taux fixe de 1,80%) pour la première phase de déploiement (pour la période 2024-2045).

Le montant total des redevances allouées sur les 30 années de la convention est de 4 775 731 €.

Au 1<sup>er</sup> avril 2026, la Collectivité de Corse a perçu un total de 959 934 € de redevances au titre des frais de contrôle pour les 7 années écoulées.

# POINT D'ÉTAPE

## FORMATION, INSERTION ET EMPLOI

---

Conformément à l'article « 4.8. Mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion par l'emploi et la formation » de la convention, le délégataire est tenu de poursuivre une politique favorisant la formation professionnelle ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Les formations mises en place ont permis de former et de diplômé près de 300 apprentis. 253 apprentis ont obtenu un CDI, soit 91% des diplômés.

18 sessions de formation ont été dispensées en partenariat avec l'Afpa de Corti et le CFA de Pumonte.

62 590 heures de formation et 66 430 heures d'insertion ont été ainsi dispensées depuis le début du projet.

Le nombre d'heures de formation a dépassé l'objectif, et concernant les heures d'insertion, près de 70% de l'objectif fixé par la convention pour la fin de l'année 2044 est d'ores et déjà réalisé.

# POINT D'ÉTAPE SUR LE NUMÉRIQUE INCLUSIF ET LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES

## DIGITAL FACTORY IN PAESI

En 2022, à mi-parcours du déploiement, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra ont décidé de lancer une **action à destination des citoyens résidant dans les territoires ruraux**. Cette action a consisté à **accompagner les Corses dans les nouveaux usages permis par la fibre**. Portée par Corsica Fibra, en partenariat avec la Collectivité de Corse et les Communautés de Communes, cette initiative visait à offrir à tous une meilleure appréhension des outils numériques.

De décembre 2022 à juin 2024, 17 journées d'inclusion numérique au sein des 17 EPCI ont été organisées suivant le calendrier de l'arrivée de la fibre, à travers diverses communes de l'île.

L'isula	03/12/2022	Venacu	17/06/2023	Patrimoniu	17/02/2024
U Borgu	21/01/2023	I Fulelli	23/09/2023	A Ghisunaccia	13/04/2024
Sotta	04/02/2023	Pitretu è Bicchisgià	28/10/2023	Vicu	27/04/2024
Grussettu è Prugna	18/03/2023	Lumiu	18/11/2023	Tavera	01/06/2024
Calacuccia	15/04/2023	Santa Lucia di Tallà	09/12/2023	Luri	22/06/2024
Santa Lucia di Moriani	20/05/2023	Aleria	27/01/2024		

Chaque journée comprenait des ateliers de **découverte des usages numériques**, des sessions de prévention et des permanences de conseillers numériques. Elles ont attiré un large public, des enfants aux seniors, démontrant un réel engouement. Les ateliers ont permis aux participants d'acquérir de nouvelles compétences, renforçant ainsi leur **autonomie dans l'utilisation des technologies**. Les sessions de prévention ont aidé les parents à mieux comprendre les enjeux liés à l'utilisation d'internet par leurs enfants, favorisant une approche plus sécurisée du numérique. **Au total, près de 2 500 personnes ont participé aux évènements.**

Comme le définit la **stratégie « Smart Isula »** (adoptée par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022), le projet a participé à faire de la Corse une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place, développer ses capacités d'agir et transformer la société. L'opération Digital Factory in Paesi illustre une réponse innovante à la problématique d'inclusion numérique des citoyens ; notamment ceux habitant dans les territoires ruraux.



## FEUILLE DE ROUTE- NUMERIQUE RESPONSABLE POUR LA CORSE

Avec « Smart Isula », la Collectivité de Corse porte une ambition forte : **faire du numérique un levier choisi et maîtrisé au service de la cohésion territoriale**, de la citoyenneté et de la transition écologique, dans une logique éthique, sobre et ancrée dans les réalités insulaires.

Pour **passer de la vision à l'action** dans le domaine du numérique responsable, la Collectivité de Corse a souhaité lancer un groupe de travail lors d'une journée d'échanges avec une délégation d'Occitanie, notamment de la Communauté d'Agglomération du Sicoval, **territoire pionnier en la matière**. Cette journée s'est tenue le 12 février 2026 dans les locaux de la Cité Grossetti à Ajaccio.

Cette journée a permis de **mobiliser un large panel d'acteurs corses et occitans engagés** (experts, collectivités, entreprises, etc.). Tous se sont réunis afin de **partager des pratiques et des solutions éprouvées**. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'identifier les freins et les leviers du numérique responsable en Corse, tout en jetant les bases de **synergies durables entre nos deux territoires**.

En définitive, l'ambition affichée est claire : **faire du numérique un véritable levier d'autonomie et de résilience au service de l'île**.

Au programme de la journée : une matinée de « pitches », véritables retours d'expériences inspirants d'une délégation d'acteurs occitans, puis une après-midi d'idéation.



*Une journée collaborative pour échanger sur les pratiques et dessiner les contours d'une future feuille de route*

*S'inspirer de retours d'expérience concrets, éviter les écueils et adapter les solutions au contexte corse*



## NUMERICU IN GALEA

Le numérique n'est plus un simple outil ; il est l'architecte invisible de nos existences. Il façonne nos comportements, oriente nos opinions et redessine les contours de nos démocraties, agissant bien souvent à notre insu dans l'ombre des algorithmes. Face à cette omniprésence, une question s'impose : **sommes-nous encore maîtres de nos choix ?**

Sous l'impulsion d'un partenariat inédit entre le **Parc Galea, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra**, nous sommes invités à une prise de recul nécessaire. Ce cycle de six conférences en accès libre a été conçu comme une boussole pour naviguer dans la complexité de la révolution digitale. L'objectif est aussi audacieux qu'essentiel : **penser le numérique avant qu'il ne pense à notre place.**

### Un cycle de réflexion en 6 actes

Pour explorer les origines, les pouvoirs et les limites de ce nouveau monde, ce partenariat réunit les meilleurs experts, chercheurs et penseurs en matière de numérique. Chaque rendez-vous dominical est l'occasion de décrypter un pan de la réalité connectée :

- 29 mars : Ni Dieu, ni IA – Mathieu Corteel interroge les racines philosophiques et historiques de l'intelligence artificielle.
- 12 avril : Notre dépendance aux écrans – Le psychologue Michaël Stora analyse les mécanismes de notre captation numérique.
- 10 mai : Dans la tête des pionniers de la tech – Guillaume Grallet (Le Point) nous fait pénétrer les coulisses des géants de la Silicon Valley.
- 07 juin : L'humain face à son invention – Le philosophe et informaticien Jean-Gabriel Ganascia questionne notre rapport de force avec la machine.
- 13 septembre : Slow tech : l'urgence d'hacker le système ! – Frédéric Bordage plaide pour un numérique plus sobre et responsable.
- 18 octobre : La géopolitique du numérique – Ophélie Coelho clôturera le cycle en révélant les enjeux de pouvoir mondiaux qui se cachent derrière nos données numériques.

👉 Programme complet :

<https://ambizionedigitale.isula.corsica/numericu-in-galea-agenda-2026/>



# CONCERTATION

## CDC – CORSICA FIBRA

---

La concertation entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra est quotidienne. Elle est ponctuée de comités de suivi et de comités stratégiques.

**Au 1<sup>er</sup> avril 2026, 38 comités de suivi et 12 comités de pilotage se sont tenus.**

Tel que le stipule l' « article 39 - COMITE DE SUIVI » de la convention de DSP FTTH, un comité de suivi de la Délégation a été constitué. Ce comité est composé de représentants du Délégrant et du Délégataire. Chacun de ces représentants pourra être accompagné de toute personne qu'il jugera utile de s'adjoindre pour les besoins de cette réunion.

Par ailleurs, tel que le stipule l'« article 40 - COMITE DE PILOTAGE » de la convention de DSP FTTH, le comité de pilotage (ou comité stratégique) est une instance stratégique composée à parité de représentants du Délégrant et du Délégataire.

# GLOSSAIRE /OU FAQ

## Que signifie FTTH ?

FTTH (Fiber to the home) est l'acronyme anglais qui signifie « fibre jusqu'au domicile ». Avec le FTTH, le logement est directement raccordé par une fibre optique à Internet. Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un équipement de type « Box ».

## Qu'est-ce qui caractérise le Très Haut Débit (THD) ?

L'accès à Internet est considéré à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde (définition de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP).

## Qu'est-ce qu'un RIP ?

Un RIP désigne un Réseau de télécommunications d'Initiative Publique. La Collectivité de Corse porte aujourd'hui deux Réseaux de télécommunication d'Initiative Publique. En 2005, elle confie son RIP de première génération pour le haut débit à ORANGE et à la société Corsica Haut Débit. En 2018, elle confie son RIP de deuxième génération pour le très haut débit à XpFibre et à la société Corsica Fibra.

## Qu'est-ce qu'un NRO ?

Le nœud de raccordement optique est, dans un réseau de fibre optique, le point où convergent les liaisons optiques d'un même quartier ou d'une même ville. Il est également le point depuis lequel partent les réseaux FTTH en direction des logements ou entreprises raccordés.

## Qu'est-ce qu'un PM ?

Dans le déploiement d'un réseau de fibre optique, le premier maillon de la chaîne est constitué du Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le deuxième maillon de la chaîne en se rapprochant du logement c'est le Point de Mutualisation (PM, Armoire de rue). Arrive enfin le PBO (Point de Branchement Optique) au plus proche des habitations.

## Qu'est-ce qu'une Zone AMII (Appel à manifestation d'Intérêt d'investissement) ?

Il s'agit de territoires dans lesquels les opérateurs de télécommunications privés se sont engagés à réaliser à leurs frais un réseau FTTH. En Corse, deux zones AMII opérées par l'opérateur Orange sont déclarées, la première concerne la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, la deuxième la Communauté d'agglomération de Bastia et la commune de Biguglia.

## Qu'est-ce que la Fibre Optique ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. La fibre optique est utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations. Son extension jusqu'aux logements via le FTTH va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises.

# ANNEXE

## ETAT DU DÉPLOIEMENT PAR COMMUNE

(Données à jour du 01/04/2026)

Commune d'implantation	Locu (Communes)	Nb de prises cible	Nb prises Construites	Nb prises Commercialisables
Aghione	Aghjone	134	133	133
Aiti	Aiti	112	112	112
Alando	Alandu	40	40	40
Albertacce	Albertacce	433	433	433
Albitreccia	Albitreccia	1743	1730	1730
Aléria	Aleria	1614	1609	1609
Algajola	L'Algaiola	606	606	605
Altagène	Altaghjè	68	68	67
Altiani	Altiani	117	111	111
Alzi	L'Alzi	29	29	29
Ambiegna	Ambiegna	36	36	36
Ampriani	Ampriani	28	28	28
Antisanti	Antisanti	384	378	378
Arbellara	Arbiddali	167	167	166
Arbori	Arburi	106	79	79
Aregno	Aregnu	678	678	678
Argiusta-Moriccio	Arghjusta è Muricciu	138	128	128
Arro	Arru	101	101	93
Asco	Ascu	239	207	0
Aullène	Auddè	346	346	346
Avapessa	Avapessa	100	105	105
Azilone-Ampaza	Azilonu è Ampaza	153	153	132
Azzana	Azzana	124	117	114
Balogna	Balogna	276	276	276
Barbaggio	Barbaghju	226	231	231
Barrettali	Barrettali	341	341	341
Bastelica	Bastelica	764	763	763
Bastelicaccia	A Bastilicaccia	2522	2534	2520
Belgodère	Belgudè	899	899	899
Belvédère-Campomoro	Belvidè è Campumoru	360	360	360
Bigorno	Bigornu	114	114	114

Bilia	Bilia	84	84	84
Bisinchi	Bisinchi	247	238	238
Bocognano	Bucugnà	520	526	526
Bonifacio	Bunifaziu	3609	3509	3509
Borgo	U Borgu	6180	6160	6128
Brando	Brandu	1710	1711	1711
Bustanico	Bustanicu	63	63	63
Cagnano	Cagnanu	314	314	314
Calacuccia	Calacuccia	502	498	498
Calcatoggio	Calcatoghju	990	882	852
Calenzana	Calinzana	2255	2246	2246
Calvi	Calvi	7039	7020	7020
Cambia	Cambia	128	128	128
Campana	A Campana	49	49	49
Campi	Campi	34	34	34
Campile	Campile	271	271	271
Campitello	Campitellu	110	110	109
Campo	Campu	116	116	116
Canale-di-Verde	Canale di Verde	368	369	369
Canari	Canari	618	615	615
Canavaggia	A Canavaghja	196	195	195
Cannelle	I Canneddi	62	61	61
Carbini	Carbini	167	167	167
Carbuccia	Carbuccia	227	227	227
Carcheto-Brustico	Carchetu è Brusticu	75	75	75
Cardo-Torgia	Cardu è Torghja	31	31	31
Cargèse	Carghjese	1584	1572	1550
Cargiaca	Carghjaca	71	70	70
Carpineto	U Carpinetu	56	56	56
Carticasi	Carticasi	66	66	66
Casabianca	A Casabianca	72	72	72
Casaglione	Casaglione	725	718	709
Casalabriva	Casalabriva	244	238	228
Casalta	A Casalta	48	52	52
Casamaccioli	Casamacciuli	211	211	211
Casanova	A Casanova	284	284	284
Casevecchie	E Casevechje	56	56	56
Castellare-di-Casinca	U Castellà di Casinca	521	516	516
Castellare-di-Mercurio	U Castellà di Mercuriu	59	59	59
Castello-di-Rostino	Castellu di Rustinu	458	458	458
Castifao	Castifau	247	244	244
Castiglione	Castiglione	79	79	79
Castineta	Castineta	64	44	44
Castirla	Castirla	163	168	168

Cateri	I Catari	237	237	237
Cauro	Cavru	1054	1041	1041
Centuri	Centuri	457	452	452
Cervione	Cervioni	1792	1771	1770
Chiatra	Chjatra	208	204	203
Chisa	Chisà	136	136	136
Ciamannacce	Ciamanaccia	178	178	178
Coggia	Coghja	841	838	838
Cognocoli-Monticchi	Cugnocolu è Muntichji	202	194	194
Conca	Conca	1391	1391	1391
Corbara	A Curbaghja	1400	1401	1401
Corrano	Currà	88	88	88
Corscia	Corscia	279	279	279
Corte	Corti	5805	5796	5796
Costa	A Costa	96	101	101
Coti-Chiavari	Coti Chjavari	1222	1219	1208
Cozzano	Cuzzà	370	370	370
Cristinacce	E Cristinacce	105	105	105
Croce	A Croce	95	92	92
Crocicchia	A Crucichja	88	86	81
Eccica-Suarella	Eccica è Suaredda	719	715	715
Erbajolo	Erbaghjolu	114	114	114
Érone	Erone	28	2	2
Ersa	Ersa	464	451	451
Evisa	Evisa	382	382	382
Farinole	Farringule	320	320	320
Favalello	U Favalellu	52	52	52
Felce	Felge	78	78	78
Feliceto	Filicetu	242	240	240
Ficaja	Ficaghja	104	104	104
Figari	Figari	1432	1431	1431
Foce	Foci è Bilzesi	166	166	166
Focicchia	Fughjichja	40	40	40
Forciolo	U Furciolu	74	73	73
Fozzano	Fozzà	154	153	153
Frasseto	Frassetu	139	139	139
Galéria	Galeria	517	509	509
Gavignano	Gavignanu	78	78	78
Ghisonaccia	A Ghisunaccia	3188	3184	3184
Ghisoni	Ghisoni	426	423	423
Giocatojo	Ghjucatoghju	52	52	52
Giuncaggio	Ghjuncaghju	98	98	98
Giuncheto	Ghjunchetu	111	111	111
Granace	Granaccia	114	114	114

Grossa	A Grossa	87	87	87
Grosseto-Prugna	Grussettu è Prugna	4472	4458	4458
Guagno	Guagnu	303	296	296
Guargualé	Vargualè	107	106	106
Guitera-les-Bains	A Vuttera	142	142	142
Isolaccio-di-Fiumorbo	L'Isulacciu di Fiumorbu	389	386	386
Lama	Lama	231	231	231
Lano	Lanu	27	27	27
La-Porta	A Porta	236	236	236
Lavatoggio	Lavatoghju	180	180	180
Lecci	Lecci	2702	2701	2672
Lento	Lentu	143	143	143
Letia	Letia	332	332	332
Levie	Livia	867	865	728
L'Île-Rousse	L'Isula	4126	4112	4112
Linguizzetta	Linguizzetta	1514	1513	1513
Lopigna	Lopigna	148	147	147
Loreto-di-Casinca	Loretu di Casinca	271	270	270
Loreto-di-Tallano	Laretu d'Attallà	81	78	75
Lozzi	Lozzi	293	293	293
Lucciana	Lucciana	4743	4736	4736
Lugo-di-Nazza	U Lugu di Nazza	86	86	86
Lumio	Lumiu	2542	2533	2533
Luri	Luri	921	913	913
Manso	U Mansu	159	159	159
Marignana	Marignana	227	227	227
Matra	Matra	98	98	98
Mausoléo	U Musuleu	30	30	30
Mazzola	A Mazzola	51	51	51
Mela	Mela	81	81	50
Meria	Meria	217	217	217
Moca-Croce	Macà è Croci	274	268	268
Moïta	Moita	124	118	118
Moltifao	Moltifau	649	644	644
Monacia-d'Aullène	A Munacia d'Auddè	617	618	618
Monacia-d'Orezza	A Munacia d'Orezza	50	50	50
Moncale	U Mucale	263	263	263
Monte	Monte	459	455	455
Montegrosso	Montegrossu	497	492	492
Monticello	Munticellu	1836	1834	1834
Morosaglia	Merusaglia	796	781	781
Morsiglia	Mursiglia	388	377	377
Muracciole	E Muracciole	60	60	60
Murato	Muratu	534	528	528

Muro	Muru	352	352	352
Murzo	Murzu	169	169	169
Nessa	Nesce	136	136	136
Nocario	Nucariu	95	95	95
Noceta	Nuceta	73	73	73
Nonza	Nonza	172	165	165
Novale	A Nuvale	70	70	70
Novella	Nuvella	121	121	121
Ocana	Ocana	442	434	434
Occhiatana	Ochjatana	327	327	322
Ogliastro	Ogliastru	160	163	163
Olcani	Olcani	91	88	88
Oletta	Oletta	1430	1430	1430
Olivese	Livesi	276	276	276
Olmata-di-Capocorso	Olmata di Capicorsu	185	0	0
Olmata-di-Tuda	Olmata di Tuda	315	316	316
Olmato	Ulmetu	1302	1293	1273
Olmi-Cappella	Olmi è Cappella	265	261	261
Olimiccia	Ulimiccia	135	135	88
Olmo	L'Olmu	116	117	117
Omesssa	Omesssa	532	524	524
Ortale	L'Ortale	51	51	51
Ortiporio	Ortiporiu	138	138	138
Orto	Ortu	141	141	141
Osani	Osani	186	179	165
Ota	Ota	803	799	799
Palasca	Palasca	296	288	288
Palneca	Palleca	240	240	240
Pancheraccia	A Pancheraccia	184	184	184
Parata	A Parata	34	34	34
Partinello	Partinellu	206	206	206
Pastricciola	A Pastricciola	228	228	228
Patrimonio	Patrimoniu	787	787	787
Penta-Acquatella	A Penta è Acquatella	53	53	53
Penta-di-Casinca	A Penta di Casinca	2924	2887	2882
Perelli	I Pirelli	80	77	77
Pero-Casevecchie	Peru è Casevechje	149	149	149
Petreto-Bicchisano	Pitretu è Bicchisgià	561	558	557
Piana	A Piana	569	563	563
Pianello	U Pianellu	119	119	119
Piano	U Pianu	40	40	40
Pianottoli-Caldarello	Pianottuli è Caldareddu	956	956	956
Piazzali	I Piazzali	24	24	24
Piazzole	E Piazzole	55	55	55

Piedicorte-di-Gaggio	Pedicorti di Caghju	162	161	161
Piedicroce	Pedicroce	145	145	145
Piedigriggio	Pedigrisgiu	173	173	173
Piedipartino	U Pedipartinu	26	26	26
Pie-d'Orezza	U Pe' d'Orezza	75	75	75
Pietracorbara	A Petracurbara	696	697	697
Pietra-di-Verde	A Petra di Verde	177	177	177
Pietralba	Petralba	485	482	482
Pietraserena	Petraserena	104	105	105
Pietricaggio	U Petricaghju	57	57	57
Pietrosella	Pitrusedda	1996	1974	1948
Pietroso	U Petrosu	346	338	338
Piève	A Pieve	127	119	119
Pigna	Pigna	117	117	117
Pila-Canale	Pila è Canali	340	340	340
Pino	Pinu	333	328	328
Piobetta	Piupeta	47	47	47
Pioggiola	Pioghjula	135	135	135
Poggio-di-Nazza	U Poghju di Nazza	202	202	202
Poggio-di-Venaco	U Poghju di Venacu	141	134	134
Poggio-d'Oletta	U Poghju d'Oletta	191	188	188
Poggiolo	U Pighjolu	216	216	216
Poggio-Marinaccio	U Poghju Marinacciu	44	44	44
Poggio-Mezzana	Poghju è Mezana	1002	1003	1003
Polveroso	U Pulverosu	40	40	40
Popolasca	U Pulascu	73	73	73
Porri	Porri	62	62	62
Porto-Vecchio	Portivechju	14275	14230	14230
Prato-di-Giovellina	U Pratu di Ghjuvellina	103	103	103
Propriano	Prupia	3886	3866	3866
Prunelli-di-Casacconi	I Prunelli di Casacconi	166	165	165
Prunelli-di-Fiumorbo	I Prunelli di Fiumorbu	2931	2917	2917
Pruno	U Prunu	146	146	146
Quasquara	Quasquara	84	84	84
Quenza	Quenza	674	661	661
Quercitello	U Quarcitellu	67	67	67
Rapaggio	Rapaghju	47	47	47
Rapale	Rapale	168	166	164
Renno	Rennu	236	235	235
Rezza	Reza	115	102	102
Riventosa	A Riventosa	141	141	141
Rogliano	Ruglianu	950	948	948
Rosazia	Rusazia	148	148	148
Rospigliani	Ruspigliani	83	83	83

Rusio	Rusiu	88	83	0
Rutali	Rutali	318	295	295
Sainte-Lucie-de-Tallano	Santa Lucia di Tallà	727	720	661
Sainte-marie-sichée	Santa Maria Sichè	390	390	390
Saint-Florent	San Fiurenzù	1910	1883	1872
Salice	U Salge	186	178	176
Saliceto	U Salgetu	72	72	72
Sampolo	Sampolu	159	149	149
San-Damiano	San Damianu	61	61	61
San-Gavino-d'Ampugnani	San Gavinu d'Ampugnani	121	121	121
San-Gavino-di-Carbini	San Gavinu di Carbini	1007	1006	1000
San-Gavino-di-Fiumorbo	San Gavinu di Fiumorbu	208	208	208
San-Gavino-di-Tenda	San Gavinu di Tenda	78	76	76
San-Giovanni-di-Moriani	San Ghjuvanni di Muriani	117	117	117
San-Giuliano	San Ghjulianu	488	481	481
San-Lorenzo	San Lorenzu	182	182	182
San-Nicolao	Santu Niculaiu	2082	2082	2066
Santa-Lucia-di-Mercurio	Santa Lucia di Mercoriu	131	131	131
Santa-Lucia-di-Moriani	Santa Lucia di Muriani	1432	1428	1428
Santa-Maria-Figaniella	Santa Maria Ficaniedda	75	76	76
Santa-Maria-Poggio	Santa Maria Poghju	815	807	807
Sant'Andréa-di-Bozio	Sant'Andria di Boziu	144	144	144
Sant'Andréa-di-Cotone	Sant'Andria di u Cotone	209	210	210
Sant'Andréa-d'Orcino	Sant'Andria d'Urcinu	149	149	149
Sant'Antonino	Sant'Antuninu	172	172	172
Santa-Reparata-di-Balagna	Santa Riparata di Balagna	925	925	924
Santa-Reparata-di-Moriani	Santa Riparata di Muriani	98	98	98
Santo-Pietro-di-Tenda	Santu Petru di Tenda	409	409	409
Santo-Pietro-di-Venaco	San Petru di Venacu	221	210	210
Sari-d'Orcino	Sari d'Urcinu	322	322	322
Sari-Solenzara	Sari di Sulinzara	2001	1990	1990
Sartène	Sartè	3190	3161	3161
Scata	Scata	58	58	58
Scolca	A Scolca	119	119	119
Sermano	Sermanu	79	79	79
Serra-di-Ferro	A Sarra di Farru	1086	1080	1080
Serra-di-Fiumorbo	Serra di Fiumorbu	365	366	349
Serra-di-Scopamène	A Sarra di Scupamena	249	246	246
Serriera	A Sarrera	220	220	220

Silvareccio	U Silvarecciu	113	116	116
Sisco	Siscu	1068	1069	1069
Soccia	A Soccia	287	280	280
Solaro	U Sulaghju	844	844	837
Sollacaro	Suddacarò	432	436	436
Sorbollano	Surbuddà	127	127	127
Sorbo-Ocagnano	Sorbu è Ocagnanu	603	573	573
Sorio	Soriu	147	147	147
Sotta	Sotta	1244	1244	1244
Soveria	Suveria	92	92	92
Speloncato	U Spiluncatu	392	392	392
Stazzona	A Stazzona	59	59	59
Taglio-Isolaccio	Tagliu è Isulacciu	445	445	445
Talasani	Talasani	533	533	533
Tallone	Tallone	287	285	285
Tarrano	Tarranu	40	34	34
Tasso	U Tassu	184	182	182
Tavera	Tavera	344	344	344
Tolla	Todda	223	223	223
Tomino	Tuminu	282	282	282
Tox	Tocchisu	127	127	127
Tralonca	Tralonca	95	95	95
Ucciani	Aucciani	460	460	460
Urbalacone	Urbalacunu	69	69	69
Urtaca	Urtaca	255	249	249
Vallecalle	Vallecalle	164	164	164
Valle-d'Alesani	E Valli d'Alisgiani	123	123	123
Valle-di-Campoloro	A Valle di Campulori	279	279	279
Valle-di-Rostino	A Valle di Rustinu	172	172	172
Valle-d'Orezza	A Valle d'Orezza	64	64	64
Vallica	A Vallica	55	55	55
Velone-Orneto	Vilone è Ornetu	87	87	87
Venaco	Venacu	628	626	626
Ventiseri	Vintisari	1624	1622	1622
Venzolasca	A Venzulasca	1512	1482	1446
Verdèse	A Verdesese	71	71	71
Vero	Veru	374	372	372
Vescovato	U Viscuvatu	2374	2369	2337
Vezzani	Vizzani	312	312	310
Vico	Vicu	1356	1351	1351
Viggianello	Vighjaneddu	605	599	599
Vignale	Vignale	180	180	180
Ville-di-Paraso	E Ville di Parasu	241	239	239
Vivario	Vivariu	377	378	320

Volpajola	A Vulpaiola	306	302	302
Zalana	Zalana	161	161	161
Zérubia	Zirubia	124	121	121
Zévaco	Zevacu	82	82	82
Zicavo	Zicavu	371	371	371
Zigliara	Ziddara	154	7	7
Zilia	Zilia	355	342	342
Zonza	Zonza	4429	4403	4403
Zoza	Zoza	93	92	92
Zuani	Zuani	61	61	61
		194929	<b>193370</b>	<b>192342</b>

## Mentions légales

Rapport d'information sur le déploiement du réseau à très haut débit pour la corse, arrêté au 1er avril 2026

Version 01.00 du 01/04/2026

Date de publication : 01/04/2026

Éditeur : Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse - 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Aiacciu cedex

Directeur de publication : le Président du Conseil exécutif de Corse

Responsable d'édition : la Direction de la Transformation Numérique de la Corse

Rédaction : l'équipe de la DTN

Ce document est disponible en téléchargement sur le site

<https://ambizionedigitale.isula.corsica/>

Sous Licence Creative Commons BY NC ND

(attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).

